



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**Une séance extraordinaire qui sera tenue : MARDI, LE 29 MARS 2022 À 18 H 30.**

Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Dépôt et avis de motion du règlement 502-22 – Emprunt pour travaux d'infrastructures aqueduc, égout et pavage rues Albert et de Ditton (résolution)
4. Période de questions
5. Levée de la séance (résolution)

Diffusé sur le site web : 26 mars 2022 et le lien sur la page Facebook

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Monique Polard'.

Monique Polard  
Directrice générale